

Comment choisir un jouet ?



Chaque année, à l'approche de la Saint Nicolas et de Noël, des milliers de jouets ainsi que de nombreuses nouveautés sont proposés sur le marché européen.

Afin de vous faciliter la tâche, l'ILNAS a élaboré le présent guide avec des conseils qui aideront à sélectionner un jouet sûr correspondant à l'âge et aux besoins des plus jeunes consommateurs.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS recommande de n'acheter que des jouets qui sont conformes à la loi du 15 décembre 2010 portant application de la directive 2009/48/CE concernant la sécurité des jouets et qui garantissent ainsi un haut niveau de sécurité .

1. Vérifiez toujours que le jouet porte la mention CE et qu'il est correctement marqué !

Vérifiez tout d'abord la présence de marquages, d'instructions et, le cas échéant, d'avertissements sur l'emballage.

Vérifiez que le jouet porte la mention CE :



Cette mention indique que le jouet est conforme aux exigences de sécurité européennes et engage la responsabilité du fabricant.

Vérifiez que les coordonnées du fabricant sont disponibles avec le jouet !

Si le fabricant n'est pas établi en Union européenne, les coordonnées de l'importateur ou du distributeur du jouet doivent être indiquées.

Les instructions et informations de sécurité doivent être rédigées dans au moins une des trois langues administratives du Luxembourg qui sont le luxembourgeois, l'allemand et le français.

2. Adaptez vos achats de jouets à l'âge de l'enfant auquel ils sont destinés !

Si le jouet peut présenter un danger pour les enfants en-dessous de 36 mois (c'est-à-dire en-dessous de 3 ans), cette information doit être clairement visible pour le consommateur au moment de l'achat du jouet.



Les avertissements doivent toujours être précédés du terme « ATTENTION ».



Attention : Ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans. Ce jeu contient des petites pièces pouvant être ingérées. Information à conserver.



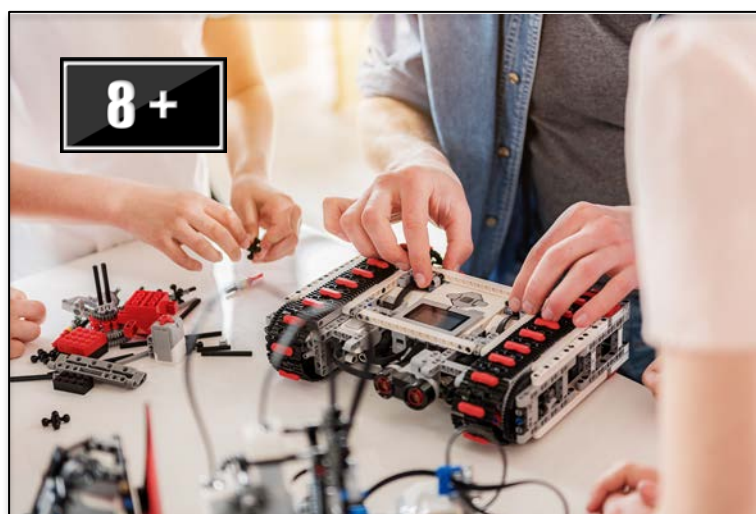
Exemple d'un avertissement pour un jouet contenant des petites pièces



Il faut impérativement tenir compte de l'âge indiqué sur le jouet car un jouet conçu par exemple pour un enfant à partir de 6 ans peut être dangereux pour un enfant de 3 ans.

En outre, le fabricant peut donner des recommandations concernant la catégorie d'âge à laquelle son jouet est le plus adapté, mais il est conseillé de faire également appel à votre propre jugement pour choisir un jouet qui convient aux capacités de votre enfant.

Exemple :



3. Assurez-vous qu'aucun élément ne peut se détacher du jouet !

Les jeunes enfants ne ménagent pas leurs jouets. Comme les jeunes enfants portent tout à la bouche, les petites pièces sont très dangereuses parce qu'il existe **un risque d'étouffement** quand elles sont ingérées.



Pour cette raison, aucun petit élément ne doit pouvoir se détacher d'un jouet conçu **pour les enfants de moins de 3 ans**.

Faites attention aux jouets ornés de clochettes, boutons, nœuds ainsi que tous ceux qui comportent des éléments susceptibles de s'arracher. Assurez-vous également que les jouets à presser ne contiennent aucun dispositif sonore ou vibrant qui pourrait se détacher.



Assurez-vous que des jouets avec des petites pièces appartenant à des enfants plus âgés ne sont pas laissés à la portée des tout-petits.

4. Pour éviter tout risque d'étouffement, jetez les sacs en plastique des emballages ou gardez-les hors de portée des enfants !

5. Les jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans doivent toujours pouvoir être nettoyés.

Le cas échéant, des instructions de lavage doivent être fournies avec le jouet.



6. Veillez à ce que le jouet ne présente pas de partie aigüe ou tranchante !

Il convient aussi de vérifier la surface des jouets en bois : la surface d'un jouet en bois doit être parfaitement lisse, sans la moindre écharde. Nous recommandons d'opter plutôt pour des jouets avec des formes légèrement arrondies.



7. Vérifiez que les jouets ne comportent pas de longues cordes qui pourraient s'enrouler autour du cou de votre enfant et l'étrangler !

Les enfants détournent facilement l'usage d'un jouet. Ainsi, pour éviter par exemple que la corde conçue pour tirer le jouet se transforme en corde d'étranglement, elle doit être suffisamment courte pour ne pas pouvoir passer autour du cou.



Les jouets munis de cordes ou de câbles électriques d'une longueur de plus de 300 mm ainsi que leur emballage doivent porter l'avertissement :
« *Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans* » .

Les jouets munis de cordes ou de câbles électriques d'une longueur de plus de 200 mm ainsi que leur emballage doivent porter l'avertissement:
« *Attention ! Ne convient pas aux enfants de moins de 18 mois* » et des informations quant à la nature du danger, tel que par exemple : « *corde et chaîne longue, câble long - danger de strangulation* ».

8. Veillez à ce que le jouet ne soit pas trop lourd afin d'éviter que l'enfant ne se fasse mal lorsqu'il le fait tomber !



9. Vérifiez la solidité des peluches !

De par leur nature, **les peluches constituent toujours des jouets pour les enfants dès la naissance**. C'est pourquoi tout doit être irréprochable dans une peluche, car un petit enfant va la malmener dans tous les sens.



Il ne faut pas hésiter, même avant l'achat, à s'assurer de la sécurité d'une peluche :

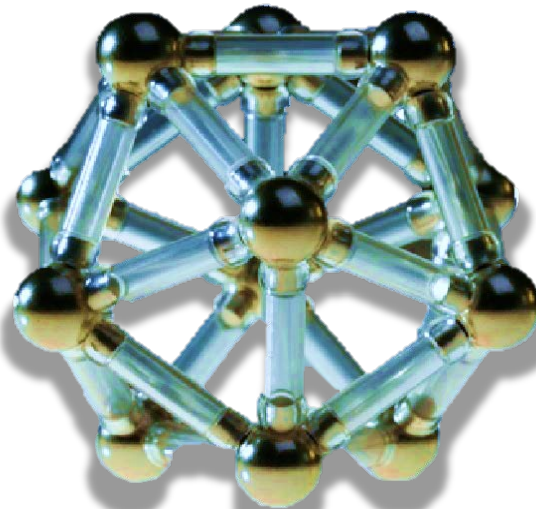
- en tirant sur les poils pour vérifier qu'ils ne se détachent pas ;
- en tirant sur les oreilles, le nez ainsi que sur les parties collées ou cousues pour voir si elles sont solidement ancrées ;
- en vérifiant les coutures pour vous assurer que le rembourrage est solidement enfermé. Si ce n'est pas le cas, l'enfant risque de s'étouffer lorsqu'il porte le rembourrage à la bouche ;
- en vérifiant que les jouets en textile sont lavables (exception : jouets en textile contenant un mécanisme susceptible d'être endommagé au lavage).



10. Soyez prudents lors de l'achat de jouets qui comportent des petits aimants !

Tous les jouets qui comportent de petits aimants détachables (casse-têtes, jeux de construction, jeux de pêche à la ligne, figurines, poupées et ensembles de trains) présentent un risque élevé.

L'enfant peut s'étouffer voire s'asphyxier en avalant un aimant.



Le risque n'est pas limité aux plus petits : les grands enfants peuvent également s'amuser à porter un ou plusieurs aimants à la bouche.

Or, quand deux aimants sont ingérés, ils se soudent dans l'intestin, ce qui peut entraîner de graves lésions internes, telles que des perforations des intestins, voire la mort.



11. Soyez particulièrement vigilants lors de l'achat de jouets électriques !

Les jouets électriques ne peuvent être alimentés que par des piles ou par un transformateur très basse tension.



Dans le cas des **jouets alimentés au moyen d'un transformateur**, la tension appliquée ne doit **pas dépasser 24 volts** (= très basse tension de sécurité).

Pour prévenir les risques d'ingestion de piles ainsi que de brûlure par des piles (suite à un court-circuit ou une fuite d'électrolytes) sur des **jouets qui fonctionnent avec des piles** (trains électriques et jouets télécommandés) :

- le **compartiment accueillant toutes sortes de piles** dans des jouets destinés aux **enfants de moins de 3 ans** ne doit pouvoir être ouvert qu'au moyen d'un outil (par exemple : un tournevis) *ou* d'au moins 2 mouvements indépendants.
- l'ouverture du compartiment à piles des **jouets fonctionnant avec des piles bouton, indépendamment de la classe d'âge des enfants** pour laquelle le jouet est conçu, ne doit pouvoir être effectuée qu'au moyen d'un outil (par exemple un tournevis) *ou* d'au moins 2 mouvements indépendants.



Nb. Un boîtier à piles qui est seulement clipsé ne présente pas de garanties suffisantes.



Consultez immédiatement un médecin si votre enfant a ou pourrait avoir avalé une pile-bouton !



Privilégiez l'achat de jouets électriques dont **la coque a une résistance mécanique suffisante**. En effet, les jouets dont le plastique se casse facilement peuvent donner libre accès au circuit électrique interne et aux piles lors d'un choc.

Vérifiez également la présence de marquages et d'instructions sur l'emballage, telles que la catégorie d'âge, des instructions concernant l'installation des piles (l'indication des polarités + et - sur le boîtier, le type de piles à utiliser ...), le nettoyage du jouet etc.

Les jouets électriques ne doivent pas émettre de rayonnement dangereux pour les yeux.

Les lasers et les lampes LED utilisés dans les jouets doivent être uniquement de classe I et les classes supérieures sont interdites pour les jouets.



Ce marquage est obligatoire pour les jouets à laser

12. Soyez très vigilants lors de l'achat de jouets connectés !

Offrir un jouet connecté n'est pas sans risque car des données personnelles de l'enfant peuvent être collectées et ces jouets pourront ainsi **constituer la cible potentielle de pirates informatiques** qui peuvent s'emparer d'informations confidentielles appartenant aux enfants ainsi qu'à leurs parents.



A côté du fait que ce type de jouets peut constituer un moyen d'accès simple pour opérer un piratage de vos données, les jouets connectés (poupées, robots, tablettes et montres) munis d'un micro et/ou d'une caméra et/ou d'un haut parleur peuvent constituer un véritable risque de sécurité pour vos petits.

13. Surveillez vos enfants lorsqu'ils manipulent les produits contenus dans des coffrets d'expériences chimiques et d'activités connexes !

Les coffrets d'expériences sont conçus et fabriqués pour des enfants à partir d'un âge déterminé dont il faudra impérativement tenir compte.



Les caractéristiques de ces coffrets sont liées à l'âge et au stade de développement des enfants, et leur utilisation présuppose certaines aptitudes.



L'utilisation d'un coffret d'expériences nécessite toujours l'étroite surveillance de la part d'un adulte !

13. Choisissez un coffre à jouets adapté au comportement d'un enfant !

Un coffre à jouets constitue une solution de rangement pratique et esthétique.

Pour éviter les risques de suffocation au cas où votre enfant s'y cacherait, nous recommandons de:

- choisir un coffre avec des espaces de ventilation sur le côté ou un couvercle qui ne se ferme pas complètement ;
- vérifier que le couvercle est muni d'un dispositif qui l'empêche de retomber brutalement et qu'il est assez léger pour que l'enfant puisse le soulever facilement de l'intérieur ;
- vérifier que le coffre possède un système anti-pincement de doigts.



Un jouet détérioré ne se répare pas !

Tout jouet abîmé ou cassé présente des risques pour la sécurité de l'enfant et doit être éliminé.

Une inspection régulière des jouets de vos enfants est nécessaire pour vous assurer qu'ils demeurent sûrs.

Quels jouets choisir pour quel âge?

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, sa façon de jouer évolue.

Voici les catégories de jouets adaptés selon l'âge de l'enfant (liste non-exhaustive) :



Enfants de 0 à 1 an :

Jouets qui stimulent les sens et qui font bouger l'enfant (mordre, attraper, pousser, tirer) :
hochets, tapis d'éveil, tableaux d'activité, ballons, animaux en peluche, boîtes à musique ...



Enfants de 1 à 3 ans :

Jouets nécessitant l'usage des deux mains de l'enfant et jouets lui permettant d'imiter les adultes :
blocs de jeu simples, instruments de musique, outils, poupées, voitures ...



Enfants de 3 à 5 ans :

Jouets faisant appel à l'imagination de l'enfant et jouets lui permettant d'effectuer des jeux de rôle :
jeux de construction, figurines, déguisements, marionnettes, services de vaisselle, jeux d'imagination (ex. : maison, ferme, épicerie, garage) et accessoires de bricolage.



Enfants à partir de 5 ans :

Jouets demandant plus d'adresse et d'attention :
jeux comportant des règles, tels que les jeux de société et les kits créatifs.

